

VISIBILISER L'HOSPITALITÉ :

**LA PLACE DE
L'HÉBERGEMENT
CITOYEN DANS L'ACCUEIL
DES PERSONNES
MIGRANTES**

**UN ÉTAT DES LIEUX À LYON ET DANS
LE RHÔNE EN 2022**

NOVEMBRE 2023

Nadine Camp



Points clés

L'hébergement citoyen, une contribution non négligeable à l'accueil des personnes migrantes

1 254 personnes accueillies dans le Rhône en 2022

279 322 nuitées

39% d'enfants

17% de femmes seules avec enfants

446 ménages, dont **44% sont des adultes isolés**

Une année marquée par l'arrivée des personnes déplacées d'Ukraine

43% de personnes accueillies **déplacées d'Ukraine**, représentant **18% des nuitées**

77% d'entre elles **sont accueillies dans deux dispositifs spécifiques** à ce public

Des modalités d'accueil variées

618 lieux d'hébergement mobilisés

66% d'accueils **chez l'habitant**

31% en **logements indépendants**

3% de **colocations solidaires**

79% des accueils sur le territoire de **Lyon** et de la **métropole**

L'accompagnement, au cœur de l'hébergement citoyen

Au moins **1630 bénévoles**

450 foyers accueillent à leur domicile

Au moins **876 bénévoles mobilisés pour l'accompagnement** social, administratif et l'inclusion des personnes accueillies

Sommaire

Introduction.....	3
Méthodologie	5
La mise en place d'un observatoire de l'hébergement citoyen dans le Rhône	5
Un travail participatif, mais non exhaustif.....	5
La notion d'hébergement citoyen : l'approche retenue	6
Le public concerné	8
Une contribution non négligeable à l'hébergement des personnes migrantes dans le Rhône	9
Un nombre élevé de personnes accueillies en hébergement citoyen.....	9
Une part importante d'enfants parmi les personnes accueillies.....	12
Une proportion importante de personnes originaires du continent européen	15
L'accueil des personnes déplacées d'Ukraine : une particularité de l'année 2022.....	16
Des modalités et des durées d'hébergement citoyen diverses	18
Une offre d'accueil chez l'habitant plus importante, mais qui correspond à un nombre de nuitées moins élevé	18
Des offres d'hébergement citoyen principalement en zones urbaines.....	20
Un accueil qui peut durer plusieurs années	21
L'accompagnement : une dimension essentielle de l'hébergement citoyen.....	23
L'engagement bénévole au cœur de l'hébergement citoyen	23
Après l'hébergement citoyen : l'enjeu de la fin de l'accueil.....	24
Conclusion.....	28
Annexe : Présentation des associations interrogées et des modalités d'hébergement citoyen proposées	30
Auteure.....	33
Synergies migrations	34

Introduction

Alors qu'un fort écho est donné aux voix qui s'opposent à l'accueil des personnes migrantes en France, la mobilisation de nombreux citoyens pour contribuer à la construction d'une société accueillante, pourtant très concrète, est, elle, plus rarement relayée.

À partir de 2015, en réponse à la crise de l'accueil des réfugiés en Europe, les initiatives se sont néanmoins multipliées pour répondre aux besoins des personnes exilées et faciliter la rencontre entre les nouveaux arrivants et la société d'accueil¹. Cette mobilisation s'est notamment traduite par l'émergence de collectifs et d'associations proposant un hébergement citoyen à des personnes migrantes sur de nombreux territoires.

La guerre en Ukraine et le déplacement de plus de cinq millions de personnes dans l'Union européenne ont mis en lumière cette forme d'accueil en raison de l'exceptionnel élan de solidarité d'Européens qui ont ouvert leur foyer aux Ukrainiens. L'hébergement citoyen a alors suscité un fort intérêt des gouvernements européens qui n'auraient pas pu faire face à l'urgence de l'accueil sans cette mobilisation.

La France, où environ 100 000 personnes fuyant le conflit sont arrivées², n'est pas restée à l'écart de ce phénomène. L'hébergement citoyen a ainsi constitué l'une des principales solutions d'accueil des personnes déplacées d'Ukraine sur le territoire³. Dans un contexte de pénurie des capacités d'accueil, cette modalité d'hébergement suscite un intérêt croissant des pouvoirs publics. Toutefois, au-delà des opportunités de captation d'espaces disponibles, le développement de l'hébergement citoyen ne peut faire l'économie d'une réflexion sur la place que peuvent et doivent prendre les citoyens dans l'accueil des personnes migrantes en France.

Or, très éparses, diverses également dans les formes qu'elles prennent et dans les modalités d'accueil qu'elles proposent, ces initiatives d'hébergement citoyen restent difficiles à appréhender. Relevant de démarches le plus souvent locales, elles sont peu visibles. Elles demeurent peu associées aux cercles de réflexion et de décision relatifs aux politiques

¹ Voir Nadine Camp, « La mobilisation citoyenne et l'hébergement des personnes exilées. Vers un nouveau modèle d'accueil ? », *Études de l'Ifri*, Ifri, décembre 2022, disponible sur : www.ifri.org.

² Voir *Conflit en Ukraine, bilan d'un an d'engagement du ministère de l'Intérieur*, disponible sur : www.interieur.gouv.fr.

³ *Ibidem*. Selon ce rapport du ministère de l'Intérieur, « l'hébergement des déplacés d'Ukraine repose sur trois dispositifs complémentaires : le logement individuel, l'hébergement citoyen et l'hébergement collectif ».

d'accueil des personnes migrantes, même si quelques tentatives de coordination ont été initiées par l'État, notamment concernant l'accueil des personnes déplacées d'Ukraine⁴.

L'objectif de cette étude est ainsi d'apporter des éclairages sur l'hébergement citoyen, sa place, ses enjeux, ses contraintes... en proposant un état des lieux sur un territoire déterminé, celui de la métropole lyonnaise et du département du Rhône. Évidemment, dresser un état des lieux de l'hébergement citoyen en France, et d'autant plus au niveau européen, est une entreprise qui requiert des ressources difficilement mobilisables. Cette étude doit donc être lue comme une contribution modeste mais elle est aussi ancrée dans la conviction qu'un tel état des lieux doit s'inscrire dans un contexte local en termes de flux migratoires, de situation de l'hébergement et de présence de la société civile.

Par ailleurs, cette étude s'appuie essentiellement sur des données quantitatives, qui à elles seules sont loin de représenter tous les enjeux de l'hébergement citoyen, même dans le Rhône. Il s'agit ici de mieux appréhender la réalité de cette forme d'hospitalité, de la rendre plus visible aux yeux des associations qui le portent comme de ceux des autres acteurs concernés, et de tenter d'éclairer la réflexion sur la place que les citoyens ont à jouer dans l'accueil des personnes migrantes à partir de l'observation de l'existant sur un territoire donné.

⁴ La plateforme en ligne « Pour l'Ukraine » mise en place par la Délégation interministérielle à l'accueil et l'intégration des réfugiés (Diair) a permis de centraliser toutes les offres de solidarité, dont celles d'hébergement. Les préfets ont été chargés de coordonner cet accueil, en s'appuyant sur des associations missionnées à cet effet. Une partie seulement de l'hébergement citoyen des déplacés d'Ukraine a cependant été fait dans le cadre de cette coordination, de nombreux accueils ayant été organisés de façon spontanée. La Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal) a publié un guide « Hébergement citoyen des déplacés ukrainiens : éléments de cadrage, retour d'expériences. » (voir : www.gouvernement.fr). Depuis 2017, la Dihal a par ailleurs initié un programme de soutien à l'hébergement citoyen pour des bénéficiaires d'une protection internationale, devenu en 2019 le programme Cohabitations solidaires (cohabitations-solidaires.fr). Ce programme soutient 20 projets de cohabitations solidaires en France.

Méthodologie

La mise en place d'un observatoire de l'hébergement citoyen dans le Rhône

La réalisation d'une étude sur l'hébergement citoyen⁵ fin 2022, qui portait notamment sur le territoire de la métropole de Lyon, a fait émerger le besoin de partage d'expériences et de travail en réseau de plusieurs associations au niveau local. Dans le prolongement de ce constat, Synergies migrations a initié un observatoire de l'hébergement citoyen dans le Rhône au début de l'année 2023.

Six associations participent activement aux travaux de cet observatoire⁶ et se réunissent mensuellement. Ses objectifs, coconstruits collectivement, sont les suivants :

- Réaliser un état des lieux de l'hébergement citoyen dans le Rhône afin de permettre une compréhension globale des actions mises en œuvre, de prendre la mesure de la contribution des citoyens à l'hébergement des personnes migrantes et à leur accompagnement, et de rendre cette action visible ;
- Faciliter le partage d'expériences entre associations proposant un hébergement citoyen dans le Rhône ;
- Identifier et analyser les enjeux communs liés à l'hébergement citoyen ;
- Faciliter le dialogue avec les parties prenantes concernées - au niveau local et national- afin de contribuer à la construction de réponses collectives.

La présente étude s'inscrit dans le cadre du premier objectif de cet observatoire.

Un travail participatif, mais non exhaustif

Afin de réaliser cet état des lieux, un questionnaire a été coconstruit avec les six associations qui participent à l'observatoire. Une attention particulière a été apportée au fait que ce questionnaire puisse refléter leurs réalités et questionnements, sans toutefois trop alourdir leur travail, souvent essentiellement porté par des bénévoles.

⁵ Nadine Camp, *op.cit.*

⁶ Aclaam, Forum réfugiés, J'accueille, JRS Welcome Lyon, L'ouvre porte et Terre d'ancrages.

Dix associations proposant différentes formes d'hébergement citoyen dans le Rhône - dont celles participant à l'observatoire - ont accepté de compléter ce questionnaire⁷. Notons que ces dernières représentent en réalité 57 associations proposant un hébergement citoyen, l'une d'elle⁸ constituant un réseau.

Des entretiens individuels et des temps d'échanges collectifs ont été réalisés en complément du questionnaire. Cette étude présente l'analyse de la collecte d'informations. Sa rédaction n'est cependant pas le résultat d'une démarche collective et n'engage que son auteure.

Cet état des lieux ne prétend par ailleurs pas être exhaustif : les 10 associations qui ont répondu au questionnaire ne sont pas les seules à proposer un hébergement citoyen dans le Rhône. Il a été réalisé à partir des données accessibles par les associations sollicitées *a posteriori* (le questionnaire a été élaboré en année N+1) et sur la base de leurs déclarations. Toutes n'ont pas toujours été en capacité de répondre à l'ensemble des points abordés⁹.

Enfin, ce travail s'inscrit dans le cadre d'un projet de moyen terme : cette analyse permet de constituer une première photographie de l'hébergement citoyen dans le Rhône, qui pourra être approfondie et précisée au cours des prochaines années, notamment afin de recueillir des données comparables avec d'autres outils d'analyse recoupant des enjeux liés à l'accueil des personnes migrantes.

La notion d'hébergement citoyen : l'approche retenue

L'hébergement citoyen peut recouvrir de nombreuses réalités différentes. Dans le cadre de l'observatoire de l'hébergement citoyen dans le Rhône, le choix a été fait de retenir les contours suivants : tout type d'hébergement gratuit proposé par un groupe de personnes de la société civile, de façon transitoire, à une personne ou une famille en situation de migration. Cela recouvre l'hébergement chez l'habitant ainsi que la mise à disposition de logements par ces collectifs et associations, également mobilisés pour permettre l'accompagnement des personnes accueillies et faciliter la création de liens avec la société d'accueil.

⁷ AAFD, Aclaam, Act for Ref, Appartage, Efco, Forum réfugiés, J'accueille, JRS Welcome, L'ouvre porte, Terre d'ancrages. Voir la présentation de ces associations en annexe.

⁸ L'Aclaam est une association d'appui à un réseau de 56 associations, dont 48 proposent un hébergement citoyen.

⁹ Le nombre d'associations ayant répondu est précisé dans l'étude lorsque les données présentées ne concernent pas l'ensemble d'entre elles.

L'hébergement citoyen : tout type d'hébergement gratuit proposé par un groupe de personnes de la société civile, de façon transitoire, à une personne ou une famille en situation de migration. Cela recouvre l'hébergement chez l'habitant ainsi que la mise à disposition de logements par ces collectifs et associations, également mobilisés pour permettre l'accompagnement des personnes accueillies et faciliter la création de liens avec la société d'accueil.

La dimension d'accompagnement, réalisé par l'association qui organise l'accueil ou en partenariat avec d'autres structures, constitue une composante essentielle de l'hébergement citoyen tel qu'il est entendu ici.

L'hébergement par un tiers réalisé de façon individuelle et hors de tout cadre collectif n'est pas pris en compte (par exemple l'accueil à domicile d'une personne membre de la famille ou de la communauté d'origine, sans lien avec une association). Cette dimension de l'accueil, particulièrement difficile à appréhender, n'en est cependant pas moins importante¹⁰.

L'hébergement en squat, y compris conventionné, n'est pas non plus pris en compte dans le cadre de l'observatoire de l'hébergement citoyen à ce stade. Bien qu'il puisse résulter d'une mobilisation citoyenne qui permette une mise à l'abri et un accompagnement des personnes concernées, cette forme d'accueil revêt des réalités et des enjeux différents, notamment liés à l'occupation de sites.

L'accueil dans des colocations n'a été pris en compte qu'à la marge, lorsqu'il était organisé par des associations participant à l'observatoire et qui proposaient de façon plus large un hébergement citoyen, en mobilisant essentiellement des bénévoles.

¹⁰ Le rapport de l'observatoire du sans-abrisme pour l'année 2021 indique un nombre de 2 300 ménages hébergés chez des tiers dans la métropole de Lyon, tout en précisant que ce chiffre est sans doute sous-estimé. Voir : *Le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement en 2021. Rapport annuel de l'observatoire du sans-abrisme*, novembre 2022.

Le public concerné

Le public concerné par cet état des lieux est constitué de personnes migrantes, quel que soit leur statut administratif et leur pays d'origine. Il convient de noter que certaines des associations qui ont répondu à cette enquête ont pour public toute personne en situation de précarité, y compris des ressortissants français. La réalité de l'accueil des associations interrogées pour l'année 2022 n'a cependant pas concerné ce type de public. Parmi les 10 associations interrogées, notons que deux d'entre elles n'ont accueilli que des personnes déplacées d'Ukraine.

Une contribution non négligeable à l'hébergement des personnes migrantes dans le Rhône

L'hébergement citoyen ne peut être réduit à sa seule dimension d'hébergement, la rencontre et le lien avec la société d'accueil constituant une dimension essentielle de cette forme d'hospitalité. Il n'en demeure pas moins qu'il contribue de façon effective à apporter une solution d'hébergement transitoire à des personnes qui, sans cela, risqueraient de dormir dehors.

La situation de l'accès à l'hébergement et au logement dans le Rhône, et plus particulièrement sur le territoire de la métropole de Lyon, impacte de fait l'hébergement citoyen puisqu'en 2021, l'observatoire du sans-abrisme estimait à 22 000 le nombre de personnes sans-abri¹¹.

Cette forme d'accueil, telle qu'elle est proposée par les associations qui ont participé à cette étude, ne constitue pas une solution pérenne, mais permet, selon des modalités variables en fonction des associations¹², d'offrir un hébergement pour une période qui peut aller de quelques mois à plusieurs années¹³ en attente d'un autre hébergement ou d'un logement.

Un nombre élevé de personnes accueillies en hébergement citoyen

En 2022, **1 254 personnes** au total, représentant **446 ménages**, ont été accueillies dans le Rhône par les associations interrogées¹⁴. Cet accueil correspond à **279 322 nuitées** en hébergement citoyen. Rappelons que ces données ne sont pas exhaustives et que la réalité de l'accueil en hébergement citoyen est vraisemblablement supérieure.

¹¹ *Ibidem*.

¹² Voir en annexe la présentation des associations interrogées.

¹³ Voir *infra*, Des modalités et des durées d'hébergement citoyen diverses p. 18.

¹⁴ Ce chiffre inclut les adultes et les enfants.

*1 254 personnes au total, représentant 446
ménages, ont été accueillies dans le Rhône par
57 associations*

Ce chiffre est relativement élevé, notamment si on le rapporte au nombre de places d'hébergements financées par l'État dans le Rhône sur la même année, qui s'élève à 7 822¹⁵ (places en CHRS, centres subventionnés et en hôtel), hors dispositifs dédiés aux personnes déplacées d'Ukraine¹⁶.

Les 10 associations interrogées proposent des modalités d'accueil variées. Certaines limitent l'accueil à certains profils (notamment les demandeurs d'asile, les bénéficiaires d'une protection internationale, les déplacés d'Ukraine, ou les personnes isolées uniquement), d'autres ne posent pas de conditions préalables mais de fait accueillent plus facilement des familles car elles proposent un hébergement dans un logement indépendant. Cette diversité se reflète donc dans le profil des personnes accueillies dans le Rhône.

Parmi les 446 ménages accueillis, **44 % sont constitués d'adultes isolés** (voir graphique n° 1). L'importance de cette proportion peut s'expliquer par deux raisons principales : d'une part, les hommes seuls ne sont pas prioritaires dans l'accès à une place d'hébergement, du fait de la priorisation des publics en fonction de critères de vulnérabilité ; d'autre part, certains programmes d'hébergement citoyen privilégient l'accueil de personnes isolées, notamment lorsqu'il s'agit d'un accueil chez l'habitant, qui représente 63 % des places proposées¹⁷. Cette dernière analyse est toutefois à nuancer ici, l'année 2022 ayant vu une part importante de familles déplacées d'Ukraine avoir été accueillies chez l'habitant dans le Rhône¹⁸.

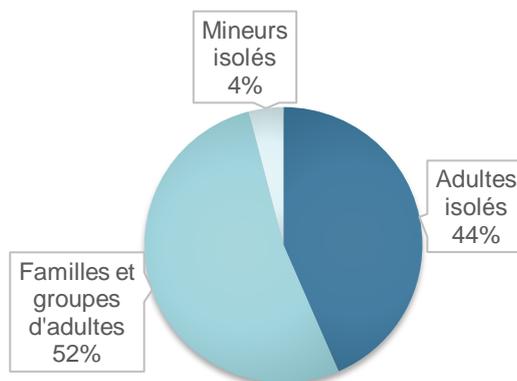
¹⁵ Voir *Bilan d'activité 2022 de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) du Rhône*, disponible sur : <https://www.rhone.gouv.fr/>.

¹⁶ Le bilan de la DDETS du Rhône indique que 925 places ont été créées pour accueillir les personnes déplacées d'Ukraine, dont 259 places en hébergement citoyen.

¹⁷ Le rapport de la Dihal *Hébergement citoyen : pourquoi et comment ça marche ? Retour d'expérience et bonnes pratiques* publié en septembre 2018 soulignait que ce « dispositif était adapté pour les publics isolés et âgés de moins de 25 ans ».

¹⁸ Voir Focus sur l'accueil des personnes déplacées d'Ukraine, p. 17.

Graphique n°1 : répartition familles/personnes isolées



Peu d'informations sont disponibles concernant le statut juridique des personnes accueillies, notamment pour les associations qui proposent un accueil inconditionnel. Une des associations réserve son programme d'accueil à des demandeurs d'asile et dans une moindre mesure à des bénéficiaires d'une protection internationale ; une ne concerne que les mineurs en recours devant le juge des enfants pour leur prise en charge en tant que mineurs non accompagnés (MNA) ; une s'adresse à des bénéficiaires d'une protection internationale et aux déplacés d'Ukraine bénéficiaires de la protection temporaire ; et deux autres ne concernent que ce dernier public.

Nous pouvons cependant noter qu'au moins **159 personnes disposaient d'un titre de séjour¹⁹ à leur entrée dans l'un de ces programmes d'hébergement citoyen en 2022**, soit près de 13 %, en plus des 543 personnes déplacées d'Ukraine qui bénéficiaient de la protection temporaire²⁰ et représentent une part significative des personnes accueillies en 2022.

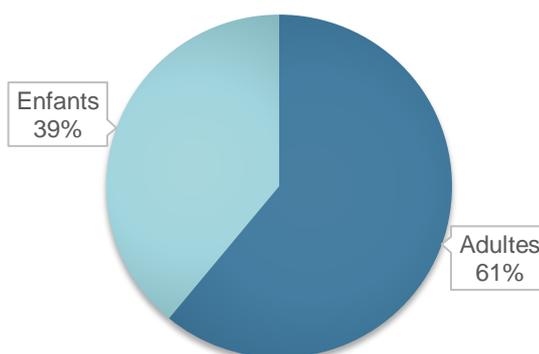
¹⁹ Hors demandeurs d'asile.

²⁰ La directive sur la protection temporaire activée par le Conseil de l'Union européenne le 4 mars 2022 ne concerne que les personnes déplacées d'Ukraine. Ses conditions de mise en œuvre en France sont organisées par une circulaire du 10 mars 2022. Elle prévoit notamment que les bénéficiaires de la protection temporaire se voient remettre une autorisation provisoire de séjour de 6 mois renouvelable, ont droit à un hébergement en dehors du dispositif national d'accueil (DNA), à l'allocation pour demandeurs d'asile et sont autorisés à travailler.

Une part importante d'enfants parmi les personnes accueillies

Une proportion élevée d'enfants était accueillie en hébergement citoyen en 2022²¹. En effet, sur les 1 254 personnes accueillies, **489 étaient des enfants, soit 39 %**. La très grande majorité d'entre eux étaient hébergée avec leur famille. 18 de ces enfants étaient isolés, dont 15 au moins en recours devant le juge des enfants en attente de prise en charge en tant que MNA.

Graphique n°2 : proportion d'enfants accueillis



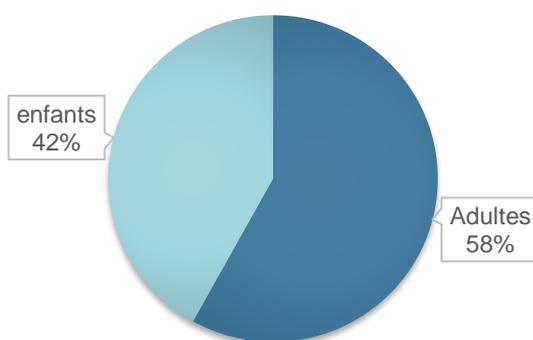
Les données recueillies montrent une proportion encore un peu plus élevée si l'on prend en compte non pas le nombre de personnes accueillies, mais le **nombre de nuitées : 42 % concernent des enfants** (voir graphique n° 3), ce qui indique que ces derniers passent plus de temps en hébergement citoyen que les adultes²². Cela peut s'expliquer par le fait que la durée d'accueil en logement indépendant, qui concerne plus souvent des familles, est globalement plus longue que celle en hébergement chez l'habitant. En effet, les enfants représentent 48 % des nuitées en logement indépendant (voir graphique n° 4) alors qu'ils ne représentent que 21 % des nuitées en accueil chez l'habitant (voir graphique n° 5).

²¹ Notons qu'au niveau national, le rapport de la FAS *Baromètre enfants à la rue*, août 2023, indique qu'au moins 1 990 enfants, dont 480 de moins de trois ans dormaient dans la rue dans la nuit du 21 au 22 août 2023. Ce chiffre ne comprend ni les enfants vivant en bidonvilles ou en squats, ni ceux hébergés par des tiers.

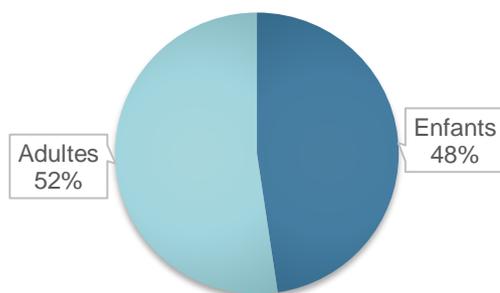
²² Ces données concernent 9 associations sur les 10 interrogées.

*42 % des nuitées en hébergement citoyen dans
le Rhône concernaient des enfants en 2022*

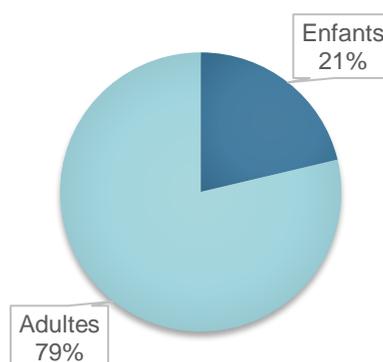
Graphique n°3 : répartition des nuitées adultes/enfants



**Graphique n°4 : répartition des nuitées
adultes/enfants en logements
indépendants**



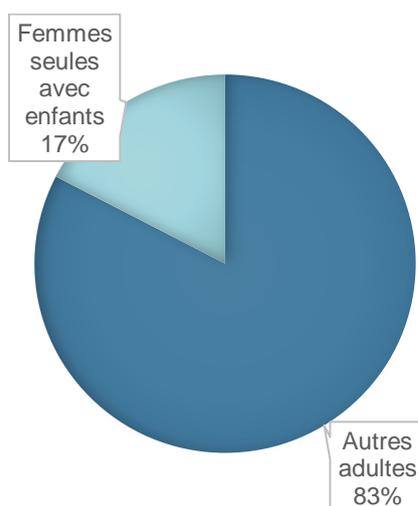
**Graphique n°5 : répartition des nuitées
adultes/enfants chez l'habitant**



Parmi les 765 adultes accueillis, 133 étaient des femmes seules avec enfants²³. Il convient de préciser que ce chiffre inclut au moins 73 personnes déplacées d'Ukraine, dont on sait qu'il s'agit très souvent de femmes séparées de leur mari. On peut penser que la part des femmes seules avec enfant habituellement accueillies en hébergement citoyen, hors personnes qui ont fui le conflit en Ukraine, est moins importante²⁴.

Les informations recueillies ne permettent pas à ce stade de distinguer, de façon systématique, le nombre de femmes isolées ayant avec elles des enfants de moins de 3 ans. Au moins 13 situations de ce type ont cependant été constatées.

Graphique n°6 : proportion de femmes seules avec enfants parmi les adultes accueillis



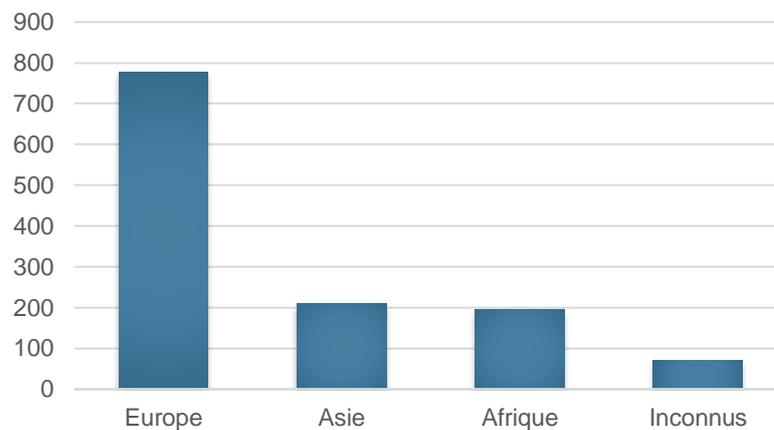
²³ Données recueillies auprès de 9 associations sur les 10 interrogées, représentant au total 1 227 personnes accueillies

²⁴ Les données recueillies pour 2022 permettent de distinguer les femmes seules avec enfants déplacées d'Ukraine uniquement lorsque ces dernières ont été reçues par des associations n'accueillant que ce public. Voir infra, L'accueil des personnes déplacées d'Ukraine : une particularité de l'année 2022 p. 17.

Une proportion importante de personnes originaires du continent européen

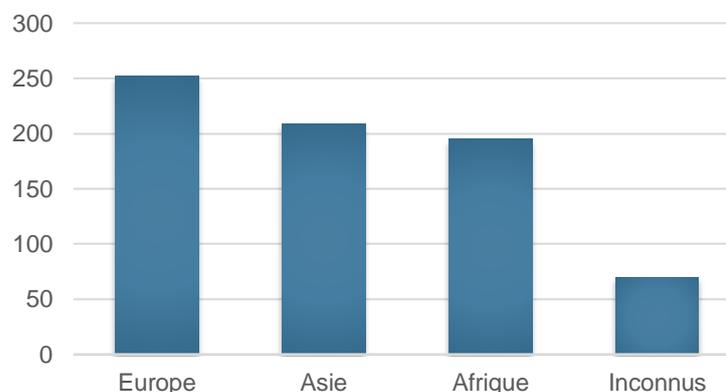
L'origine des personnes accueillies n'est pas documentée par toutes les associations. L'étude permet cependant d'identifier la région d'origine pour 90 % d'entre elles et montre qu'elles proviennent en grande majorité d'Europe (62 %).

Graphique n°7 : continents d'origine des personnes accueillies (toutes origines comprises)



Le conflit en Ukraine impacte fortement la proportion des personnes originaires d'Europe. Hors personnes déplacées d'Ukraine, la part des personnes originaires d'Europe demeure néanmoins la plus importante (35 %), tout en se rapprochant de celle des personnes originaires d'Asie (29 %) et d'Afrique (27 %), chaque continent représentant près d'un tiers des personnes accueillies.

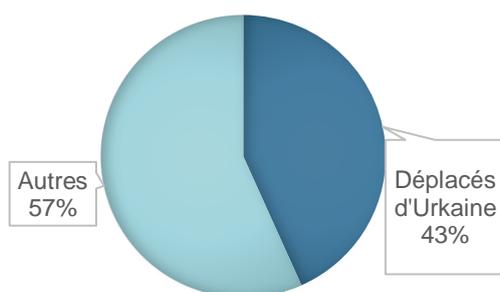
Graphique n°8 : continents d'origine – hors Ukraine



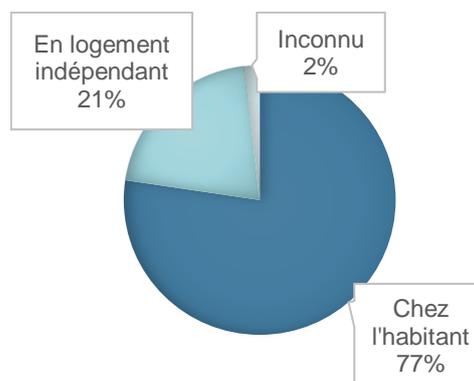
L'accueil des personnes déplacées d'Ukraine : une particularité de l'année 2022

En 2022, **543 personnes déplacées d'Ukraine** ont été accueillies par les associations interrogées, soit **43 % du nombre total**²⁵ (voir graphique n° 9). L'accueil de ce public dans le Rhône s'est majoritairement fait chez l'habitant, seulement 21 % des personnes ayant été accueillies dans des logements indépendants (voir graphique n° 10).

Graphique n°9 : proportion des personnes déplacées d'Ukraine



Graphique n°10 : modalités d'accueil des personnes déplacées d'Ukraine



La grande majorité des personnes déplacées d'Ukraine accueillies en hébergement citoyen l'ont été dans le cadre de dispositifs dédiés (voir graphique n° 11). Deux des associations interrogées ont ainsi organisé cet accueil alors qu'elles n'avaient pas de programme d'hébergement citoyen en cours et disposaient d'une expérience limitée. À elles deux, elles ont hébergé **77 % des personnes déplacées d'Ukraine recensées dans ce rapport**. Parmi les huit autres associations interrogées, qui ont une pratique d'hébergement citoyen depuis plusieurs années, seulement trois ont accueilli des personnes déplacées d'Ukraine²⁶.

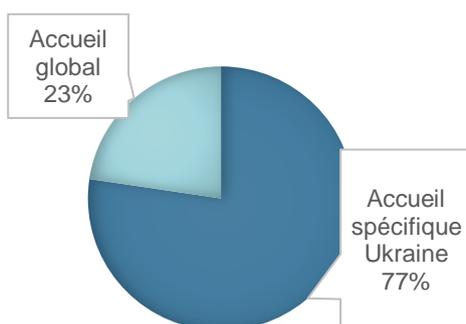
77 % des personnes déplacées d'Ukraine ont été accueillies dans des programmes spécifiques

²⁵ Notons que la DDETS Rhône, dans son bilan d'activité 2022, ne comptabilise que 259 places d'hébergement citoyen dans les dispositifs soutenus par l'État pour des personnes déplacées d'Ukraine.

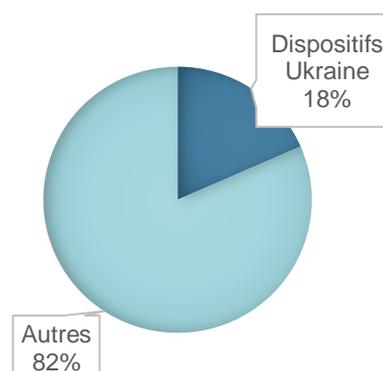
²⁶ L'une de ces trois associations représente un réseau de 48 associations proposant un hébergement citoyen, dont 11 ont accueilli des personnes déplacées d'Ukraine.

L'accueil de ce public dans des dispositifs spécifiques ne représente cependant que **18 % des nuitées recensées** (voir graphique n° 12). En effet, les personnes déplacées d'Ukraine sont arrivées à partir du mois de mars seulement et ont été accueillies de façon progressive. L'une de ces associations a par ailleurs indiqué qu'une partie des accueils s'étaient interrompue ou arrêtée à l'été 2022, soit parce que des familles étaient parties en Ukraine, soit parce que certains accueillant souhaitaient pouvoir recevoir leur propre famille pendant les vacances. Il semble néanmoins qu'une part importante de ce public continuaient à être accueillie en hébergement citoyen à la fin de l'année 2022.

Graphique n°11 : proportion des déplacés d'Ukraine accueillis dans des programmes spécifiques



Graphique n°12 : proportion des nuitées en dispositifs spécifiques Ukraine



La mobilisation de l'hébergement citoyen pour l'accueil des personnes déplacées d'Ukraine dans le Rhône s'est donc très peu faite sur la base du réseau de solidarité préexistant. Elle s'est également très faiblement appuyée sur l'expérience des associations d'hébergement citoyen présentes sur le territoire. Certaines d'entre elles ont cependant été associées aux réunions de coordination organisées par la préfecture du Rhône sur l'accueil des personnes déplacées d'Ukraine en cours d'année.

L'accueil des personnes déplacées d'Ukraine s'est très faiblement appuyé sur l'expérience des associations d'hébergement citoyen déjà présentes sur le territoire

Des modalités et des durées d'hébergement citoyen diverses

Pour l'année 2022, **618 solutions d'hébergement citoyen ont été mobilisées**²⁷ par les 10 associations interrogées, qui représentent 57 associations sur le Rhône.

Une offre d'accueil chez l'habitant plus importante, mais qui correspond à un nombre de nuitées moins élevé

La majorité des hébergements citoyens mobilisés en 2022 concerne un accueil chez l'habitant. Huit associations proposent principalement ce type d'accueil²⁸, impliquant une cohabitation entre accueillants et accueillis.

Quatre d'entre elles organisent l'accueil sous forme de boucles : plusieurs familles sont mobilisées pour accueillir à tour de rôle une personne ou une famille. En général, entre trois et cinq accueillants se relaient pour recevoir la ou les personnes accueillies à leur domicile pour une période d'une semaine par mois, ou de deux semaines tous les deux mois. L'accueilli change très fréquemment de lieu d'accueil, mais revient régulièrement dans la même famille. Cette formule d'accueil ne prévoit généralement pas de limitation de la durée d'hébergement.

Les quatre autres associations proposent un accueil dans des foyers successifs, pour des périodes de un à trois mois et sur une durée maximale de neuf à 12 mois (à l'exception de l'une des associations qui ne prévoit pas de durée maximale).

L'accueil en logement indépendant représente un tiers du total des hébergements citoyens et est proposé par 50 associations²⁹. Cette forme d'accueil repose sur la mobilisation d'un groupe de bénévoles qui s'organisent pour mettre à disposition un ou plusieurs logements indépendants, le plus souvent pour des familles, soit grâce à un prêt par un

²⁷ Les données présentées dans cette partie concernent uniquement les accueils effectifs au cours de l'année 2022. Elles ne prennent pas en compte les propositions d'hébergement qui n'ont pas abouti à un accueil dans l'année.

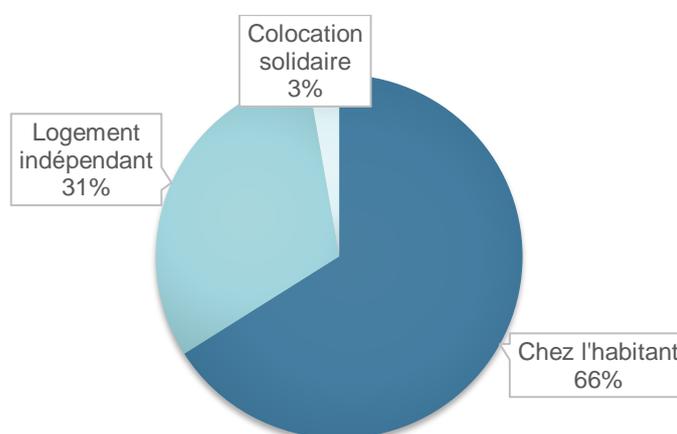
²⁸ Deux autres associations proposent un accueil chez l'habitant mais à titre exceptionnel.

²⁹ Dont 48 membres du réseau de l'Acclaaam.

tiers privé ou une municipalité, soit en réunissant les fonds nécessaires à la location ou, de façon beaucoup plus rare, en achetant un ou plusieurs biens immobiliers.

Quelques colocations sont également recensées (17), principalement proposées par une des associations interrogées. L'association identifie les personnes qui sont prêtes à accueillir un colocataire et finance la part de loyer de la personne accueillie.

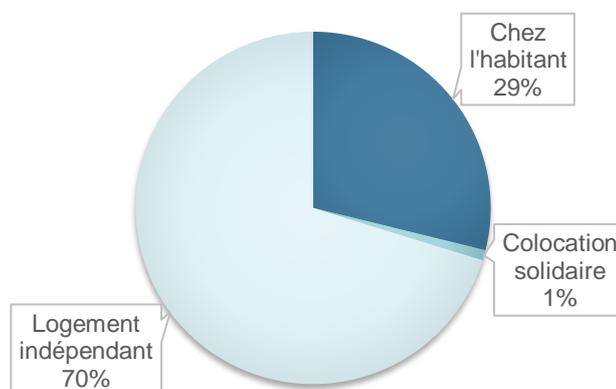
Graphique n°13 : types d'hébergement proposés



L'accueil en logement indépendant, bien qu'il ne représente que 31 % des lieux d'accueil mobilisés, représente 70 % des nuitées d'hébergement citoyen pour 2022. Cela s'explique notamment par le fait que cette forme d'hébergement accueille essentiellement des familles, et dure plus longtemps.

L'accueil en logement indépendant, bien qu'il ne représente que 31 % des lieux d'accueil mobilisés, représente 70 % des nuitées d'hébergement citoyen pour 2022

Graphique n°14 : répartition des nuitées par type d'hébergement

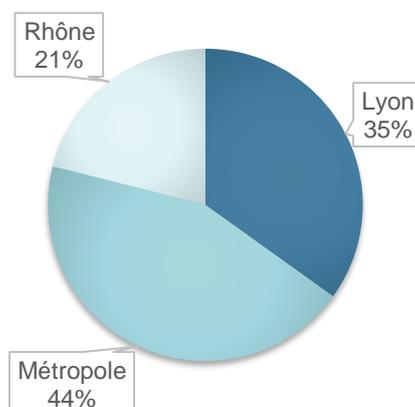


Des offres d'hébergement citoyen principalement à Lyon et dans la métropole.

Ces hébergements citoyens, tous types d'accueil confondus, se situent majoritairement sur le territoire de la métropole de Lyon (hors ville de Lyon) (44 %), ainsi que dans la ville de Lyon (35 %) (voir graphique n° 15).

Plusieurs associations basées à Lyon ont indiqué avoir des difficultés à convaincre les personnes d'accepter un accueil en dehors de la métropole, voire en dehors de la ville Lyon, du fait de leur crainte de ne pas pouvoir accéder à certains services ou de rencontrer des difficultés de déplacement.

Graphique numéro n°15 : localisation des hébergements



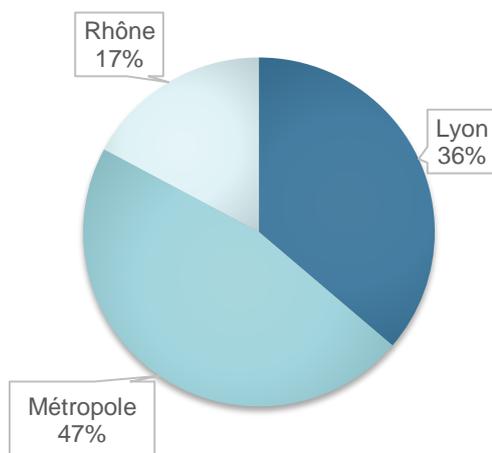
La très grande majorité des hébergements chez l'habitant se situe sur le territoire de la métropole de Lyon (hors Lyon) (45 %) et de la ville de Lyon (39 %).

La proportion reste importante pour ce qui concerne l'accueil en logements indépendants dans la métropole (43 %) et dans une moindre mesure dans la ville de Lyon (26 %), ce malgré le prix élevé des logements (voir graphique n° 17).

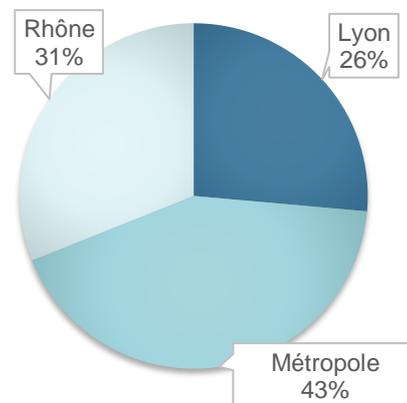
Alors que 21 % du total des accueils se fait dans le département du Rhône (hors métropole et ville de Lyon), ce territoire offre près d'un tiers des hébergements en logement indépendants.

Les colocations se situent, elles, toutes dans la ville de Lyon.

Graphique n°16 : localisation des hébergements chez l'habitant



Graphique n°17 : localisation des hébergements en logement indépendant



Un accueil qui peut durer plusieurs années

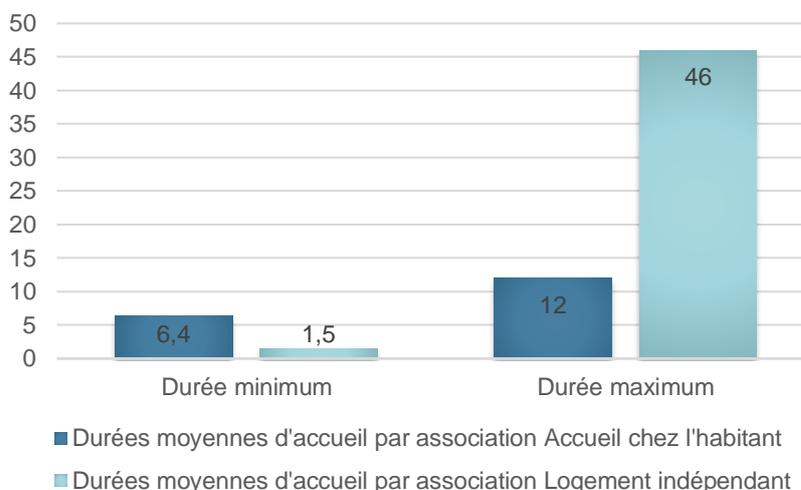
La durée de l'accueil en hébergement citoyen varie considérablement d'une association à une autre, selon les modalités définies en interne, le public accueilli et le mode d'accueil proposé.

Parmi les associations interrogées, trois seulement ont prédéfini une durée d'accueil limitée pour la personne ou la famille accueillie (entre 9 et 12 mois). Les autres associations s'engagent le plus souvent à accueillir jusqu'à ce que la personne ou la famille trouve une autre solution, notamment grâce à l'accompagnement proposé en interne ou par le biais

d'associations partenaires, voire jusqu'à ce qu'elle devienne autonome. Cette dernière approche nécessite que les accueillis obtiennent un titre de séjour et trouvent un logement, ce qui implique également le plus souvent de trouver un emploi. Ce choix de mode d'action impacte fortement la durée de l'accueil³⁰.

Les associations ont été interrogées sur la durée totale des accueils au 31 décembre 2022, depuis l'arrivée des personnes au sein de leur hébergement citoyen, et non seulement sur l'année 2022. Les réponses³¹ montrent une durée moyenne par type d'accueils allant de 1,5 mois³² à 46 mois pour un accueil dans un logement indépendant, et de 6,4 mois à 12 mois concernant l'accueil chez l'habitant (voir graphique n° 18).

Graphique n°18 : durées moyennes d'accueil (en mois)



³⁰ Voir *infra*, l'accompagnement : une dimension essentielle de l'hébergement citoyen, p. 24.

³¹ 8 associations sur 10 ont répondu à cette question.

L'accompagnement : une dimension essentielle de l'hébergement citoyen

Si l'hébergement citoyen contribue à répondre de façon très concrète à la problématique du manque d'hébergement et de logement dans le département du Rhône, et plus particulièrement dans la métropole de Lyon, il dépasse largement cette seule dimension. Solution transitoire, de plus ou moins long terme, il nécessite de mobiliser de nombreuses ressources qui permettront aux personnes accueillies d'aller vers un autre type d'hébergement ou un logement autonome.

Cette étude n'a pas pour objet d'entrer dans le détail de l'accompagnement proposé ou de l'effet de la rencontre entre personnes migrantes et société d'accueil sur le parcours des accueillis. Il paraît cependant essentiel de mettre en lumière l'engagement citoyen que cette forme d'accueil mobilise.

L'engagement bénévole au cœur de l'hébergement citoyen

Les associations qui ont participé à cette étude s'appuient fortement sur la mobilisation citoyenne pour accueillir les personnes migrantes, mais aussi souvent pour coordonner les actions et accompagner les personnes dans leur parcours³³. Au total, ce sont **au moins 1 630 personnes qui se sont mobilisées autour de l'hébergement citoyen de personnes migrantes dans le Rhône en 2022**³⁴, qu'il s'agisse d'un accueil chez l'habitant ou en logement indépendant.

Ainsi, l'enquête a montré que **450 foyers accueillent les personnes à leur domicile** dans le cadre des 10 associations interrogées. Comme nous l'avons vu, selon les modèles d'accueil proposés, il peut être nécessaire de mobiliser plusieurs foyers pour accueillir une seule personne, soit dans le cadre de boucles d'accueil, soit dans le cadre de relais d'accueils

³³ Parmi ces associations, quatre ne fonctionnent qu'avec des bénévoles. Cinq associations s'appuient sur un ou des salariés (au niveau local ou national) pour assurer la coordination des actions et apporter un appui au réseau d'accueil. Une seule ne s'appuie sur l'engagement citoyen que pour l'hébergement des personnes, l'accompagnement des accueillants et des accueillis étant entièrement réalisé par des salariés dans le cadre d'une mission déléguée par l'État pour l'accueil des personnes déplacées d'Ukraine.

³⁴ Ce chiffre inclut les personnes qui ont accueilli à leur domicile, en ne comptant qu'une personne seulement par foyer accueillant.

successifs. Ces modalités d'accueil ont été développées afin de ne pas peser trop lourdement sur les accueillants et d'éviter leur désengagement.

Une attention et un accompagnement des accueillants comme des accueillis sont nécessaires afin de veiller à ce que la cohabitation se déroule dans de bonnes conditions. Six des associations interrogées ont ainsi recensé **70 bénévoles**³⁵ mobilisés en 2022 pour faciliter l'accueil chez l'habitant.

Au moins 876 bénévoles ont par ailleurs été mobilisés pour accompagner les personnes accueillies dans leurs démarches. Cinq associations indiquent ainsi assurer l'accompagnement administratif/juridique, social et en santé (par des orientations) et faciliter la création de liens sociaux.

Des partenariats sont par ailleurs développés, de façon plus ou moins structurée, avec des associations ou des services municipaux afin d'assurer une complémentarité dans l'accompagnement.

Deux des associations interrogées s'appuient entièrement sur des partenariats pour assurer l'accompagnement des personnes accueillies (accompagnement financé ou non par l'association dans le cadre de conventions), concentrant leur action sur la dimension de l'hébergement, le plus souvent réalisé chez l'habitant dans leur cas. L'accompagnement, bien qu'externalisé, demeure un point clé de l'accueil, notamment en vue de la sortie des personnes de l'hébergement citoyen.

Après l'hébergement citoyen : l'enjeu de la fin de l'accueil

Les associations interrogées, si elles connaissent le plus souvent les situations individuelles en fin d'accueil, n'ont pour l'instant que rarement mis en place des outils de suivi sur la suite des parcours. Ainsi, à ce jour, nous ne disposons que de très peu d'éléments concernant l'accès au travail ou à la formation des personnes en fin d'accueil³⁶.

Seulement sept associations sur 10³⁷ ont pu fournir des éléments concernant la situation des personnes à la sortie de l'hébergement citoyen

³⁵ Ces bénévoles peuvent jouer le rôle de référents, médiateurs ou coordinateurs des accueillants et des accueillis.

³⁶ Trois associations ont pu fournir des éléments montrant qu'au moins 81 personnes étaient en emploi, 66 en formation et sept en études.

³⁷ Ce qui représente 55 associations.

au regard du logement. Bien que ces données ne concernent que 367 personnes, elles permettent un premier aperçu (voir graphique n° 19) :

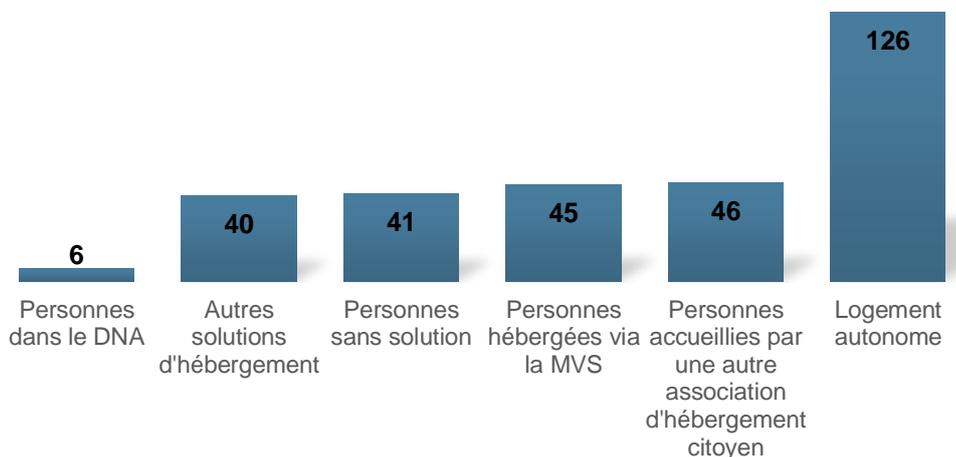
- 41 % d'entre elles ont accédé à un logement autonome, dans le parc public ou privé³⁸. Ce chiffre élevé s'explique notamment par le fait que l'accès au logement autonome constitue une condition de sortie de l'accueil pour plusieurs associations³⁹. Celles-ci hébergent et accompagnent donc les personnes jusqu'à ce qu'elles accèdent à leur propre logement. Cette donnée est à mettre en regard de la durée de l'accueil, souvent très longue pour ces associations : les difficultés d'accès à un logement sont réelles et, dans nombre de cas, l'accueil et l'accompagnement durent plusieurs années avant de permettre cette sortie en logement autonome.
- Les solutions émanant de la Maison de la veille sociale (MVS), en charge du 115, ou du Dispositif national d'accueil (DNA) pour demandeurs d'asile sont relativement peu nombreuses (17 % au total). Nous ne connaissons cependant pas, aujourd'hui, la proportion de personnes accueillies qui maintiennent une demande d'hébergement par le 115 pendant la durée de l'accueil, ce qui, de fait, impacte le niveau de solutions proposées par ce canal. De même, le manque de données concernant le statut administratif des personnes ne permet pas d'identifier le pourcentage d'entre elles qui auraient été éligibles à une place en DNA.
- 15 % des personnes trouvent une solution auprès d'une autre association d'hébergement citoyen. Cet élément interroge sur la charge qui pèse sur l'hébergement citoyen, pensé comme une étape du parcours des personnes mais qui, pour cela, a besoin que des relais vers d'autres dispositifs soient possibles.
- L'accès au logement autonome reste difficile pour les bénéficiaires d'une protection internationale pour lesquelles l'accès au droit commun, notamment au logement social, est en principe possible⁴⁰.

³⁸ Les données de 2022 ne permettent pas de distinguer l'accès au parc privé et au logement social.

³⁹ Dont un réseau qui réunit 48 associations qui hébergent.

⁴⁰ Selon le Diagnostic préalable à l'élaboration du PLALHPD de la Métropole de Lyon et du PDALHPD du Rhône de 2019 - Monographie de la Métropole de Lyon, réalisé par la DDCS du Rhône en avril 2021 : 25 % des attributions de logement social relatives à des demandes prioritaires concernaient des demandes inférieures à un an ; 36 % concernaient des demandes datant de un à deux ans ; 20 % de 2 à 3 ans ; et 20 % supérieures à 3 ans.

Graphique n°19 : situation des personnes à la sortie de l'hébergement citoyen



La question de l'accès à un hébergement ou à un logement, avant l'entrée dans l'hébergement citoyen comme à la sortie, constitue un enjeu crucial pour les associations. Le contexte local pèse lourdement sur les associations.

En 2021, l'observatoire du sans-abrisme⁴¹ évaluait à 22 000 le nombre de personnes sans-abris dans la métropole de Lyon⁴². Le délai médian d'accès à une place en hébergement d'urgence⁴³ était de 11 mois⁴⁴. Ce même rapport indique que seulement un ménage en situation d'exclusion liée au logement sur cinq s'était vu proposer une offre d'hébergement ou de logement dans un délai inférieur à douze mois.

Les associations font donc face, particulièrement sur le territoire de Lyon et de la métropole, à un nombre de demandes élevées, avec des moyens limités. Ces demandes émanent par ailleurs de personnes pour lesquelles, le plus souvent, cette solution est la seule alternative à la rue. La tension liée au manque d'hébergements et de logements affecte très fortement les possibilités de sortie, comme pour les autres acteurs de l'hébergement.

À la rareté des logements et des places d'hébergement sur le territoire de la métropole s'ajoutent les difficultés administratives auxquelles se heurtent les personnes migrantes tout au long de leur parcours. En effet, l'obtention d'un titre de séjour conditionne le droit à accéder à un logement social et le

⁴¹ Le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement en 2021. Voir le rapport annuel de l'observatoire du sans-abrisme.

⁴² Il est impossible de dire pour l'instant si les personnes en hébergement citoyen sont comptabilisées dans les données collectées dans le rapport de l'observatoire du sans-abrisme, et si oui dans quelle proportion.

⁴³ *Ibidem*.

⁴⁴ Ces délais allaient de 3 à 23 mois.

droit au travail constitue une condition importante d'accès aux ressources financières nécessaires. La complexité des procédures et les obstacles rencontrés dans de nombreuses situations évoquées par plusieurs associations interrogées⁴⁵ rendent cependant difficile et long l'accès à un logement autonome.

Cette situation impacte de façon importante l'hébergement citoyen en général, et de façon encore plus marquée les associations qui ont fait le choix d'un accueil inconditionnel et sans limitation de durée⁴⁶ dont nous avons vu que la durée moyenne d'accueil pouvait aller jusqu'à près de quatre ans⁴⁷. Essentiellement composées de citoyens engagés, plusieurs associations d'hébergement citoyen s'inquiètent de l'épuisement des personnes mobilisées et de la difficulté à trouver de nouveaux bénévoles, accueillants comme accompagnateurs ou coordinateurs de l'accueil.

L'existence de solutions de relais pour permettre une sortie de l'hébergement citoyen apparaît essentielle pour permettre la mobilisation des citoyens dans la durée et l'accueil des personnes migrantes dans des conditions adaptées, tant pour les accueillis que pour les accueillants.

Essentiellement composées de citoyens engagés, plusieurs associations d'hébergement citoyen s'inquiètent de l'épuisement des personnes mobilisées et de la difficulté à trouver de nouveaux bénévoles.

⁴⁵ Selon le public accueilli, les associations mentionnent différentes difficultés : impossibilité d'accéder au droit au travail prévu par l'article L 554-1 du CESEDA pour les demandeurs d'asile même en l'absence de réponse de l'Ofpra dans le délai de 6 mois; délais d'attente de plusieurs mois pour la délivrance d'un document d'état civil par l'Ofpra en cas d'obtention d'une protection internationale ; délais de renouvellement de titres de séjour en préfecture qui entraînent des ruptures de droits ; délais d'attente de rendez-vous en préfecture pour obtenir déposer une demande de titre de séjour, etc.

⁴⁶ Voir Nadine Camp, « La mobilisation citoyenne et l'hébergement des personnes exilées. Vers un nouveau modèle d'accueil ? », *Études de l'Ifri*, Ifri, décembre 2022, p.33.

⁴⁷ Voir *supra*.

Conclusion

Regardées séparément, les associations d'hébergement citoyen peuvent sembler jouer un rôle anecdotique dans l'accueil des personnes migrantes. Celles qui ont contribué à cette étude ont accueilli chacune, en moyenne, 22 personnes dans l'année⁴⁸. Parce qu'elles sont souvent issues d'initiatives très locales -hormis quelques réseaux nationaux et associations mandatées par l'État pour organiser l'accueil des personnes déplacées d'Ukraine- elles sont très peu visibles et pourraient paraître ne constituer guère plus qu'une addition de démarches de solidarités individuelles. Cet état de lieux, bien qu'il ne soit pas exhaustif, montre cependant que l'hébergement citoyen contribue de façon non négligeable à l'accueil des personnes migrantes, au moins dans le département du Rhône.

L'élan de solidarité qui a permis d'accueillir les personnes qui fuyaient la guerre en Ukraine en 2022 participe pour une part importante à l'ampleur de cet accueil. L'hébergement citoyen des autres publics migrants reste néanmoins relativement important lorsqu'on le compare, par exemple, au nombre de places d'hébergement financées par l'État⁴⁹.

Les informations recueillies montrent également l'importante mobilisation qui existe autour des formes d'hébergement étudiées ici : l'accueil d'une personne ou d'une famille nécessite souvent l'engagement de plusieurs foyers qui hébergent, mais aussi de très nombreux bénévoles qui veillent au bon déroulement de l'accueil et accompagnent accueillants et accueillis.

La diversité des pratiques d'hébergement citoyen fait sa richesse, et permet sans aucun doute son ancrage sur un territoire, chacun pouvant se retrouver dans une identité et des modalités d'accueil variées. Elle rend cependant difficile sa valorisation et la prise en compte de l'expertise de ses acteurs. La gestion de l'accueil des personnes déplacées d'Ukraine, bien qu'elle ait reposé de façon importante sur l'hébergement citoyen, ne s'est en effet appuyé qu'à la marge sur l'expérience des associations déjà actives dans ce champ-là sur le territoire du Rhône.

Pourtant, les associations et citoyens qui participent à cette forme d'hospitalité sont confrontés aux mêmes réalités que les autres acteurs de l'accueil : difficultés liées à l'exil et leurs conséquences sur la vie des

⁴⁸ Ce chiffre descend à 15 personnes par association si l'on compte à part les associations qui ont accueilli des personnes déplacées d'Ukraine, dont le nombre de bénéficiaires était beaucoup plus élevé que la moyenne.

⁴⁹ Voir *infra*.

personnes en France, complexité des situations administratives, rareté des solutions d'hébergement et de l'offre de logement indispensables à la poursuite de leur parcours dans un autre cadre... et ils mobilisent toutes les ressources possibles, en très grande majorité bénévoles, pour trouver des solutions adaptées, au cas par cas.

L'hébergement citoyen est souvent valorisé pour sa capacité à permettre la création de liens entre les personnes qui arrivent sur notre territoire et la société d'accueil. C'est en effet l'un des principaux effets recherchés par les associations qui le portent. Mais cette rencontre, facteur potentiellement fort d'inclusion sociale, s'inscrit dans la réalité des politiques d'accueil qui l'impactent fortement, et bien souvent épuisent celles et ceux qui consacrent bénévolement une part importante de leur temps à permettre ce type d'accueil.

Cette photographie de l'hébergement citoyen dans le Rhône s'inscrit dans un contexte local. Cet exercice pourrait être répliqué sur d'autres territoires, qui ont chacun leurs spécificités que ce soit dans les zones frontalières, les grandes agglomérations ou les zones rurales. Dans tous ces territoires, l'hébergement citoyen a connu un essor et ses acteurs ont développé une grande expérience et expertise qui mériteraient d'être mieux connues, prises en compte et soutenues.

Pour cela, il nous semble nécessaire de créer des ponts et de développer le dialogue entre les associations d'hébergement citoyen, actrices à part entière de l'accueil des personnes migrantes, et les autres parties prenantes, qu'il s'agisse de l'État, des collectivités locales ou de l'ensemble des autres acteurs privés concernés.

L'hébergement citoyen est bien plus qu'une démarche d'hospitalité privée, il devient une partie intégrante de l'accueil en France. Il ne peut pas être pensé indépendamment des politiques publiques qui concernent non seulement les personnes migrantes qui se trouvent sur notre territoire, mais aussi chaque citoyen qui compose la société d'accueil.

Il est nécessaire de créer des ponts et de développer le dialogue entre les associations d'hébergement citoyen, actrices à part entière de l'accueil des personnes migrantes, et les autres parties prenantes

Annexe : Présentation des associations interrogées et des modalités d'hébergement citoyen proposées

AAFD

L'AAFD (Association d'aide aux familles en difficultés) est une association créée en 2007 pour aider des familles sortant de centre d'accueil pour demandeurs d'asile dans la scolarisation des enfants et dans leurs démarches. Elle a ajouté rapidement l'aide aux transports (transports en commun et train pour se rendre aux audiences de la Cour nationale du droit d'asile) puis l'hébergement. L'AAFD accompagne une trentaine de familles chaque année. L'association accueille les familles dans des logements indépendants, qu'elle loue ou qui lui sont mis à disposition de façon temporaire. Site internet : <http://aafdvaldesaone.wifeo.com/>

Aclaam

Créée à initiative du Diocèse de Lyon, l'Aclaam est une association appui/ressources au service d'un réseau de 56 associations de bénévoles engagées dans l'accueil de près de 1 000 personnes exilées. Ces associations, dont 48 font de l'hébergement dans des logements indépendants, proposent un accueil chaleureux, personnalisé et inconditionnel aux familles qui arrivent sur notre territoire. L'Aclaam les soutient en proposant services, conseils et partage d'expérience dans les domaines de l'hébergement, du juridique, de la santé mentale et selon les besoins qui émergent. Site internet : <https://aclaam.org/>

Act for Ref

Act For Ref apporte une réponse aux besoins de première nécessité aux demandeurs d'asile, exilés et réfugiés. Elle propose également une aide à l'hébergement d'urgence par un accueil chez l'habitant. Les personnes sont accueillies le plus souvent pour des périodes longues, de plusieurs mois voire plusieurs années. Grâce à son réseau d'accueillants solidaires et à sa « Maison Papillon », un lieu hébergeant des jeunes hommes isolés, de nombreuses personnes sont accueillies dans le respect et la dignité. En

parallèle, l'association utilise les réseaux sociaux pour informer, sensibiliser et mobiliser le grand public. Site internet : <https://www.actforref.org/>

Appartage

L'association L'Appartage regroupe des familles qui hébergent de jeunes mineurs étrangers isolés en attente de leur reconnaissance de minorité. C'est un hébergement citoyen partagé qui se met en place, sous forme de boucle d'hébergement, avec l'appui d'un référent de l'association. Site internet : <https://www.lappartage.fr/>

EFCO

Depuis le début de la guerre en Ukraine, EFCO accompagne les Ukrainiens dans les démarches administratives, dans leur recherche d'emploi et de logement, dans le domaine de la santé, de l'aide juridique, de l'apprentissage du français, de la recherche de transports... EFCO mène des actions pour les faire participer à la vie sociale et culturelle. La première action mise en place fut de les accueillir dans des familles (Rhône et limitrophe). Site internet : <https://efco-rhone.tnci.fr/>

Forum réfugiés

Forum réfugiés est en charge dans le Rhône de proposer une solution d'hébergement citoyen aux personnes bénéficiaires de la protection temporaire, ayant fui le conflit en Ukraine. L'hébergement citoyen permet de faciliter l'accueil temporaire des personnes réfugiées chez les particuliers pour une période comprise entre trois mois jusqu'à un an. Une convention tripartite d'accueil est signée entre l'ensemble des parties. Durant le séjour, l'association s'engage à assurer l'accompagnement global des bénéficiaires de la protection temporaire. Site internet : <https://www.forumrefugies.org/>

JRS France, antenne de Lyon

JRS France agit aux côtés des demandeurs d'asile et des réfugiés pour les accueillir dignement, les servir et défendre leurs droits. Le programme d'hospitalité JRS Welcome propose un hébergement provisoire et gratuit à des personnes majeures isolées, hommes ou femmes. Au sein de familles,

chez des personnes seules, ou des communautés religieuses, sur une durée pouvant aller jusqu'à neuf mois, le programme offre une expérience de rencontre avec un changement de lieu d'accueil toutes les quatre à six semaines. Site internet : <https://www.jrsfrance.org/jrs-welcome/>

J'accueille, antenne de Lyon

J'accueille permet à des personnes qui ont une chambre libre ou une pièce non utilisée de la mettre à disposition d'une personne réfugiée, gratuitement, et pour au moins trois mois. Ce programme crée des cohabitations où accueilli.e.s et accueillant.e.s s'enrichissent mutuellement, et les accompagnent jusqu'à ce que les personnes accueillies obtiennent une solution de logement pérenne. Depuis 2015, ce sont un peu plus de 1 200 personnes qui ont été accueillies dans 10 villes en France, dont Lyon et sa Métropole. Site internet : <https://www.jaccueille.fr/>

L'ouvre Porte

L'Ouvre Porte, créée en 2017 à Lyon, est née d'un constat : d'un côté, des personnes dorment dans la rue, de l'autre, des citoyens désirent les aider. L'accueil citoyen s'organise sous forme de boucles, plusieurs foyers accueillant à tour de rôle une même personne une semaine par mois. Un dispositif d'hébergement d'urgence a aussi été mis en place, les Nuits suspendues, ainsi qu'un hébergement ponctuel pour des mères isolées, la Maison suspendue. L'association travaille en réseau avec de nombreux partenaires locaux pour accompagner au mieux les personnes qu'elle héberge. Site internet : <https://louvreporte.org/>

Terre d'ancrages

Terre d'Ancrages a pour objectif de lutter pour un accueil digne et chaleureux des personnes en exil isolées et en précarité sociale, en faisant le pari qu'il est possible d'aider les personnes exilées isolées démunies à subvenir à leurs besoins les plus basiques et élémentaires, tout en favorisant leur insertion dans le tissu des communautés d'accueil. Terre d'Ancrages met en relation des personnes disposant d'une chambre non utilisée avec des personnes exilées sans solution satisfaisante d'hébergement et organise des boucles d'accueil, trois foyers se relayant toutes les deux semaines pour accueillir une personne. Terre d'ancrages offre également des solutions plus stables de cohabitations ou de colocations solidaires. Site internet : <https://terredancrages.wordpress.com/>

AUTEURE

Nadine Camp est co-fondatrice et co-directrice de Synergies migrations. Ses fonctions au sein d'une ONG de défense des droits humains, puis d'une association d'aide aux réfugiés, l'ont conduite à réaliser de nombreuses missions de terrain en Afrique et en Europe de l'Est. Spécialiste des questions liées aux migrations et à l'asile, elle est intervenue en tant qu'experte indépendante auprès d'associations, de collectivités locales et d'organisations internationales pour accompagner des porteurs de projets et conduire des études sur les politiques et les pratiques d'accueil des personnes migrantes. Elle a notamment réalisé plusieurs travaux sur l'hébergement citoyen des personnes migrantes.

L'auteure tient à remercier l'ensemble des associations qui participent activement aux travaux de l'observatoire de l'hébergement citoyen dans le Rhône ainsi que toutes les personnes, salariés et très souvent bénévoles, qui ont consacré du temps à coconstruire et à répondre à au questionnaire qui a servi de base cette étude. Merci également à Bertrand Radisson, membre de l'antenne de JRS France à Lyon, qui a apporté son aide active à l'élaboration de l'outil de compilation des données et à Léna Chevallier, stagiaire à Synergies migrations, qui a contribué à leur collecte et à leur analyse.

Les opinions exprimées dans ce document n'engagent que son auteure et ne sont pas nécessairement partagées par l'ensemble des associations participant aux travaux de l'observatoire de l'hébergement citoyen des personnes migrantes dans le Rhône.

SYNERGIES MIGRATIONS

Synergies migrations est un centre de recherche fondé sur le dialogue et l'action qui se situe à la croisée de l'expertise, de l'aide à la prise de décision et du renforcement des capacités des parties prenantes sur les questions d'asile, d'immigration et d'inclusion. Synergies migrations entend contribuer à l'élaboration de politiques et de pratiques éclairées favorisant l'accès des personnes migrantes à la protection et à la dignité ainsi qu'à l'émergence d'une société ouverte et inclusive.

<https://synergies-migrations.org/>

© Tous droits réservés, Synergies migrations, 2023

Couverture : © Bilal Zoba, JRS France

Comment citer cette publication : Nadine Camp, « Visibiliser l'hospitalité : la place de l'hébergement citoyen dans l'accueil des personnes migrantes - Un état des lieux à Lyon et dans le Rhône en 2022. » Synergies migrations, novembre 2023.